

# COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

CJR-IRDH-JUSTICIA N° 2024/001/10

## **CJR, IRDH et JUSTICIA dénoncent la disparition forcée de M. KAFUTSHI et craignent le mauvais traitement du Chauffeur de Monsieur KATUMBI.**

Les services de renseignement militaire et de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) ont le devoir constitutionnel de professionnalisme.

*Lubumbashi, le 04 octobre 2024,* Le Centre pour la Justice et la Réconciliation (CJR), l'Institut de Recherche en Droits Humains (IRDH) et JUSTICIA Asbl, trois organisations non gouvernementales (ONG) de promotion et de protection des droits de l'Homme basées à Lubumbashi, sont vivement préoccupées par la nouvelle faisant état de la disparition forcée et craignent la torture de Monsieur KAFUTSHI, Chauffeur de Monsieur KATUMBI CHAPWE Moïse, relativement à l'affaire de la piste aéroportuaire de Mulonde, du territoire de Mpweto, dans la province du Haut-Katanga.

En effet, il revient de la famille de Monsieur KAFUTSHI et de ses avocats qui ont alerté les trois ONG, qu'alors que ce dernier se trouvait au village Mulonde où son patron entreprendrait des travaux de réhabilitation de la piste aéroportuaire, en terre battue, des personnes se présentant comme agents du Renseignements Militaire (Rens Mil) et de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) l'auraient appréhendé et amené à une destination inconnue, depuis le 02 octobre dernier.

Le CJR, l'IRDH et JUSTICIA Asbl ont contacté les services officiels habilités à connaître des telles affaires, mais, ils constatent que Monsieur KAFUTSHI ne soit trouvable dans aucun de leurs cachots, dans la province du Haut-Katanga. Face à cette disparition forcée, les ONG craignent que la victime ne soit détenue au secret et ne subisse de la torture, du traitement cruel, inhumain ou dégradant.

Relativement à l'affaire ci-dessus, il revient que le mardi premier octobre 2024, des officiers de la 22<sup>e</sup> Région Militaire et ceux de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) de Lubumbashi, avaient accompagné, au village Mulonde, une délégation d'officiers du RensMil venus de Kinshasa. L'équipe ainsi constituée avait fait irruption sur la piste de Mulonde et procéder à la cessation des travaux de réhabilitation de ladite piste, à la confiscation des matériels de construction et une jeep appartenant à Monsieur KATUMBI.



Les ONG estiment que des services de l'Etat ne devraient ni faire disparaître un citoyen congolais ni le détenir au secret, quelle que soit l'accusation qui pèse contre lui.

Dans le cas d'espèce, l'article 18 de la Constitution de la RDC les oblige à permettre à Monsieur KAFUTSHI d'entrer en contact immédiat avec sa famille et ses avocats. Il dispose que :

« La personne gardée à vue a le droit d'entrer immédiatement en contact avec sa famille ou avec son conseil ».

Des sources des ONG, il revient que la Jeep que conduisait le chauffeur porté disparu (Monsieur KAFUTSHI), saisie le premier octobre, sur la piste de Mulonde, serait aperçue en direction de Pweto, remplie d'armes et munitions, sous escorte d'éléments des FARDC. Cette information fonde les trois ONG à exiger des renseignements militaires et de l'ANR, plus de professionnalisme et de l'objectivité. Ils devraient s'en alarmer et prévenir un montage judiciaire.

Eu égard à ce qui précède, les organisations signataires recommandent

Au Président de la République :

- De veiller à l'égalité de protection de tous les citoyens : Exiger la recherche de Monsieur KAFUTSHI, forcément disparu, ou sa libération (s'il serait détenu) ou son déferrement devant la juridiction judiciaire compétente ;

A la délégation des Rens Mil, ANR et 22<sup>e</sup> Région militaire :

- De faire droit à la demande de visite de la famille de Monsieur KAFUTSHI et de ses avocats ;
- De veiller à ce qu'il ne fasse pas l'objet de tortures ni autres traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- Et de le libérer immédiatement, à défaut de le présenter devant son juge naturel. Rien ne justifie sa détention.

Pour les ONG signataires

Me KITOKO NYEMBO Freddy, CJR.

Me TSHISWAKA MASOKA Hubert, IRDH

Me MBUYA MUSELEWA Timothée, JUSTICIA Asbl